

Par Devant me Notaire et Soussigné Notaire
à Lyon Soussigné

Est Present Gabriel Maleveau entrepreneur de
Batiments demeurant à Vaise l'un des faubourgs de
Cette Ville. Lequel fait & constitue pour la procuration
générale et spéciale marie elvaton son épouse qu'il
autorise expressément à l'effet de présenter à laquelle
il donne pouvoir de pour lui et en son nom régir et
administrer toutes les affaires qui le concernent et qui
ont rapport aux propriétés mobilières et immobilières
qui lui appartiennent situées en la commune de Rojere
département de la Loire et provenances des Successions
de ses père & mère et autres ascendants faire le
recouvrement de tout ce qui peut lui être dû tant en
Capitaux qu'intérêts vendre & aliéner ses immeubles
à telle personne & moyennant les prix, termes clauses &
conditions les plus avantageuses avec mainlevée et
garantie & mettre aux acquiers tous titres de propriété
pour affermer, donner d'édifier, louer et recevoir payer
et acquiescer de tous ses biens qu'il a de charges
valables révoquer comme il révoque par les présentes
les pouvoirs qu'il a ci devant donné à Louis le Rat Cultivateur
de la même commune de Rojere par acte reçu J.illot
Notaire aud. faubourg de Vaise traiter conjointement avec
les Dames du Constituant ainsi qu'avec Isabelle mère
pour raison des répétitions qu'elles ont à espérer toutes
leur payer à les donner ce qui leur est légitimement
du en entier quittance

Le Constituant autorise en outre son épouse à recueillir
et percevoir les droits héréditaires ou légitimes qui
lui appartiennent dans les Successions de ses père & mère
transiger sur tout ce qui la concerne de la manière
qu'elle jugera convenable passer à cet égard toutes
quittances lésions et transports

En cas de discussion et à défaut de paiement de
pouvoir par devant tous juges et tribunaux, Compromis
faire & répondre à toutes citations, de Comptes, traités, comptes,



un acte de liquidation de 1801
pour verser aux Dames
le 5
Mars 1802



Pouvoirs demandés deffendre à celles qui pourroient estre
 souues dire d'office constituer et révoquer tout
 avoir plaider, opposer, appeler, relever, renvoyer, assigner
 prêter tous affirmations, obtenir et faire exécuter tous
 jugements et arrêts faire provision à toute fin et
 opposition et venir donner main levée faire et signer
 toutes inscriptions et radiations hypothécaires parer
 au sujet de lequel dessus tous contrats et actes nécessaires
 et généralement représenter le constituant dans tous les
 cas ci dessus prévus ou non et agir pour lui de la
 même manière qu'il le feroit s'il étoit présent lui
 donnant les pouvoirs les plus amples même de
 substituer toute personne qu'elle jugera à propos de
 choisir soit pour la totalité soit pour partie de
 présenter tout acte valable nous obstant suraveu
 et autres Laps de temps et jusqu'à révocation ou prime
 promettant Le tout approuver et ratifier s'il seroit
 obligé soussigné. fait, Parle & lu à Lyon le 24
 du 1^{er} de Juin le dis huit avoit été huitant Sept
 après midy, le constituant a signé avec les dits Notaires.

Delivered on Brevet

Detmold

Richard

Notre prétendu du tribunal de première instance dans lequel
certains des égarés ont fait leur signature de M. Delorme et Bernard
notaire à Lyon, en foi de quoi nous avons signé la présente avec le
gaffier, et fait approuver le tout du tribunal sur icelle.
fait à Lyon le vingt avril mil huit cent soixant
mille

Phryganetia

